



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 27/07/2020

Votre annonce n°20-93247 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 10

Annonce No 20-93247

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM ET ADRESSES**

Ville de Romilly-sur-Seine, Numéro national d'identification : Service commande publique, 1 rue de la boule d'or B.P.154, Point(s) de contact : <http://www.xmarches.fr>, 10105, romilly sur seine Cedex, F, Téléphone : (+33) 03 25 39 43 80, Courriel : compub@mairie-romilly-sur-seine.fr, Fax : (+33) 03 25 39 51 50, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.xmarches.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.xmarches.fr>

I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**

I.3) **COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<http://www.xmarches.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

autre adresse : VILLE DE ROMILLY SUR SEINE - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, ROMILLY SUR SEINE, F, Courriel : compub@mairie-romilly-sur-seine.fr, Code NUTS : FR, Adresse internet : <http://www.xmarches.fr>, Adresse du profil d'acheteur :

<http://www.xmarches.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.xmarches.fr>

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé** : complexe sportif

Numéro de référence : 2020 CR 017

II.1.2) **Code CPV principal** :

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) **DESCRIPTION**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations** : Il s'agit d'un concours d'architecture et d'ingénierie sur ESQ en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un nouveau complexe sportif sur la commune de Romilly sur Seine. Le bâtiment comportera notamment les ensembles fonctionnels suivants : Un espace accueil / convivialité Des locaux administratifs avec salle de réunion et bureaux Des vestiaires & sanitaires Une salle de tennis de table normée F6 Une salle multisports norme pour la pratique du handball au niveau N3 2 terrains de squash Des annexes fonctionnelles et aménagements extérieurs Un parking de 50 places.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.10) **Critères de sélection des participants** :

Le candidat aura au moins réalisé et livré un équipement sportif ou de loisirs d'importance ou complexité équivalente à l'opération. Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail Extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis) ou carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ou réceptionné du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité Pièces techniques à fournir (en complément des pièces administratives) : • Liste des principaux services effectués au cours des 5 dernières années ; • Pour l'architecte mandataire : Carnet de 3 références significatives format A4 recto uniquement, se rapprochant au mieux de l'objet de l'opération, indiquant: Date de livraison, Coûts Travaux, Maîtrise d'Ouvrage, Surfaces déployées. • Tableau Excel rempli fourni en annexe, au format xls ou équivalent. • Chiffre d'Affaires annuel des 3 dernières années, Effectifs et Nb de personnels encadrants.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : ARCHITECTE

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères de sélection des candidatures classés par ordre décroissant d'importance sont : • ampleur et adéquation des capacités techniques et financières avec la consistance de la mission et les caractéristiques de l'opération, • qualité de l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre proposée au regard de l'objet de la mission, • précision et pertinence des références présentées par rapport aux objectifs de l'opération démontrant notamment les capacités de maîtrise des coûts et des délais, de conduite de chantier, de qualité de réalisation. En cas de groupement, les compétences, références et moyens de chaque cotraitant seront examinés. Le dossier de consultation (offre) sera envoyé aux candidats dont la candidature aura été agréée

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

7 septembre 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Une enveloppe d'un montant de 36 000 euros HT aux fins de versement d'une prime aux deux opérateurs économiques indemnisés ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Compétences requises : En cas de groupement, l'architecte sera mandataire du groupement. L'Équipe doit être entièrement constituée lors de la remise de la candidature. Les membres du jury ne peuvent en aucun cas participer à cette consultation ou aux missions qui seront confiées au lauréat du concours. l'avis s'adresse à une équipe de maîtrise d'œuvre disposant des compétences suivantes : • Architecture, • Economie de la construction • Be structures • Be fluides • Génie civil et VRD • Coordination SSI • Opc Jugement des offres : Le nombre de candidats admis à présenter une offre est de trois (3) sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. Les critères et sous-critères de jugement des offres, sont hiérarchisés de la manière suivante: 1) adéquation du projet au programme (fonctionnalités, surfaces...), respect des exigences techniques réglementaires et fédérales pour chaque sport concerné : Tennis de table, Handball, Badminton, Basketball, Squash. 2) qualité architecturale et insertion dans le site, intégration urbaine. 3) économie du projet (compatibilité du projet avec l'enveloppe financière affectée) A l'issue du Jury de concours, la maîtrise d'ouvrage se laisse la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Les missions : ESQ - esquisse APS - avant Projet Sommaire APD - avant Projet Définitif Pro/Dce - projet / Dossier de consultation des entreprises ACT - assistance aux Contrats de Travaux Exe/Synt - études d'exécution & plans de synthèse SSI - coordination Sécurité Incendie OPC - ordonnancement Pilotage et Coordination DET Direction Exécution des Travaux AOR - assistance Opérations de Réception

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, CHALONS EN CHAMPAGNE, F, Téléphone : (+33) 03 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, Fax : (+33) 03 26 21 01 87, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, CHALONS EN CHAMPAGNE, F, Téléphone : (+33) 03 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, Fax : (+33) 03 26 21 01 87, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

27 juillet 2020

Eléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21100312400016

Libellé de la facture : Ville de Romilly-sur-Seine 1 rue de la Boule d'Or B.P. 154, F-10105 Romilly-sur-Seine Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 7 septembre 2020

Objet de l'avis : complexe sportif

Nom de l'organisme : Ville de Romilly-sur-Seine

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR3931891



> Informations légales